

TDR Agence Planification

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'une Agence chargé(e) de l'élaboration des Plans d'Aménagement et de Gestion des Terroirs et des Plans Annuel de Mise en Œuvre des activités FSP du Projet de Filets Sociaux de Sécurité du Gouvernement Malagasy, financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) avec le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

1 Contexte

La République de Madagascar renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Le projet Filets Sociaux de Sécurité – Financement Additionnels 3 (FSS FA3), d'une durée de 3 ans financé par la Banque Mondiale comprend un Programme de Filets Sociaux Productifs qui s'inscrit dans les actions du gouvernement pour améliorer la protection sociale, surtout envers les ménages les plus pauvres. Au vu des impacts positifs des résultats des activités menées en Filets Sociaux de Sécurité en matière de résilience des ménages, le programme s'étend vers d'autres nouveaux districts.

Le FID, désigné pour assurer la mise en œuvre des activités souhaite alors faire appel à des prestataires de service ayant des compétences spécifiques et avérées en élaboration de planification participative de plan d'aménagement spaciaux cohérents et intégrés visant à résoudre des problématiques locales de gestion environnementale en mobilisant les populations vulnérables.

Les présents termes de référence sont établis à l'endroit des Agences de planification dans le cadre du programme Filets Sociaux Productifs (FSP).

2 Objectif et description du projet

La sous composante FSP consiste à valoriser le capital humain et à bâtir des actifs productifs pour les ménages par le biais de travaux d'aménagement réalisés en haute intensité de main d'œuvre, de formations techniques sur la production agricole, et de mesures pour assurer l'inclusion économique et le bien-être de la famille.

L'objectif de l'opération est de sortir les ménages du cercle de la pauvreté en :

- Créant des revenus supplémentaires pour les ménages bénéficiaires durant les périodes difficiles de l'année,
- Bâtissant des actifs productifs pour augmenter la résilience des ménages les plus vulnérables
- Transformant le paysage pour un Développement Durable
- Promouvant le développement du capital humain

La population cible de cette sous-composante est constituée des ménages les plus pauvres dans des zones sélectionnées. Les bénéficiaires recevront un transfert monétaire en contre partie des travaux effectués pour ceux qui sont aptes au travail et un transfert non conditionnel pour ceux qui sont invalides. Le FSP intervient dans une communauté au niveau d'un Terroir – un regroupement de fokontany – villages partageant les mêmes ressources.

Les ménages bénéficiaires de ce programme seront sélectionnés par une méthodologie déjà élaborée et décrite dans les manuels d'opérations du FID.

La planification est confiée par le FID à des Agences spécialisées en développement rural. Les Agences sont recrutées par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés.

Le programme FSP est à réaliser dans 16 districts : Morombe, Vangaindrano, Amparafaravola, Fenoarivo Atsinanana, Lalangina, Vohibato, Fandriana, Manandriana, Anjozorobe, Ankazobe, Manjakandriana, Arivonimamo, Miarinarivo, Soavinandriana, Mahabo, Morondava.

La mission du prestataire consiste à la conduite d'un processus de planification participative et itérative aboutissant à l'élaboration d'un rapport de diagnostic mettant en relief les problèmes hiérarchisés et les solutions priorisées pour les 3 ans à venir, intégrant les activités à réaliser ainsi que les besoins en formation y afférents (techniques ou autres) dans le cadre du Programme FSP au niveau de chacun des sites d'intervention identifiés.

Il est à préciser que les plans à réaliser pour les Districts de Manandriana et Arivonimamo sont pour un horizon de deux (02) ans et les 14 autres Districts pour trois (03) ans.

3 Processus de l'activité

3.1 Etapes clés et intervenants

Les Filets Sociaux Productifs adoptent l'approche de la planification harmonisée dans ses interventions grâce à l'utilisation de la planification participative qui consiste à recueillir les besoins de la population cible et de la planification indicative qui consiste à réaliser la faisabilité technique, sociale, environnementale et financière.

L'Agence sera accompagnée par les Accompagnateurs Spécialisés pour mener à bien les diagnostics participatifs. Ces derniers, recrutés par le FID, sont limités par un ratio de 01 pour 1000 ménages.

ETAPES	ACTIVITES	INTERVENANTS
Formation APL et AS	Formation sure : - Processus de planification - Priorisation des communes - Identification et délimitation des terroirs - Priorisation des terroirs - Diagnostic participatif	FID
Priorisation des Communes	- Recueil des données concernant toutes les Communes du District : nombre de population, accessibilité par rapport au chef-lieu du District, niveau de sécurité, disponibilité de bassins versants aménageables, taux de pauvreté (à vérifier) - Notation et classement de toutes les communes sur des critères bien déterminés dans le Manuel et Guide de planification	CTISD – FID
Identification/Priorisation des terroirs	Identification des différents espaces délimitant un terroir donnant ainsi le nombre de terroirs	Agence de planification- AS – Communes - Fkt
	Priorisation des terroirs par rapport aux critères de notation dans le Manuel et Guide de planification	CTISD/STD- FID-AS – Fkt- APL

ETAPES	ACTIVITES	INTERVENANTS
	Validation des terroirs	
Diagnostic Participatif	- Réunion communautaire dans chacun des terroirs priorités - Identification des problèmes liés à la production et priorisation des solutions proposés	APL – AS - FKT
	Identification des sous bassins versants, des activités et des thèmes de formation y afférents	APL - AS
	Etudes de faisabilité	APL
	Rédaction rapport de diagnostic	APL
Etablissement de plans	Rédaction des plans (PAGT, PAMO)	APL
	Validation des plans (niveau Commune)	APL
Suivi des réalisations	Suivi et contrôle (travaux et SEC)	APL – FID - STD
	Réception des travaux et évaluation communautaire (RCRA)	APL – FID - STD
	Mise à jour des plans (PAMO)	APL

Tableau 1: Etape Planification

3.2 Organigramme

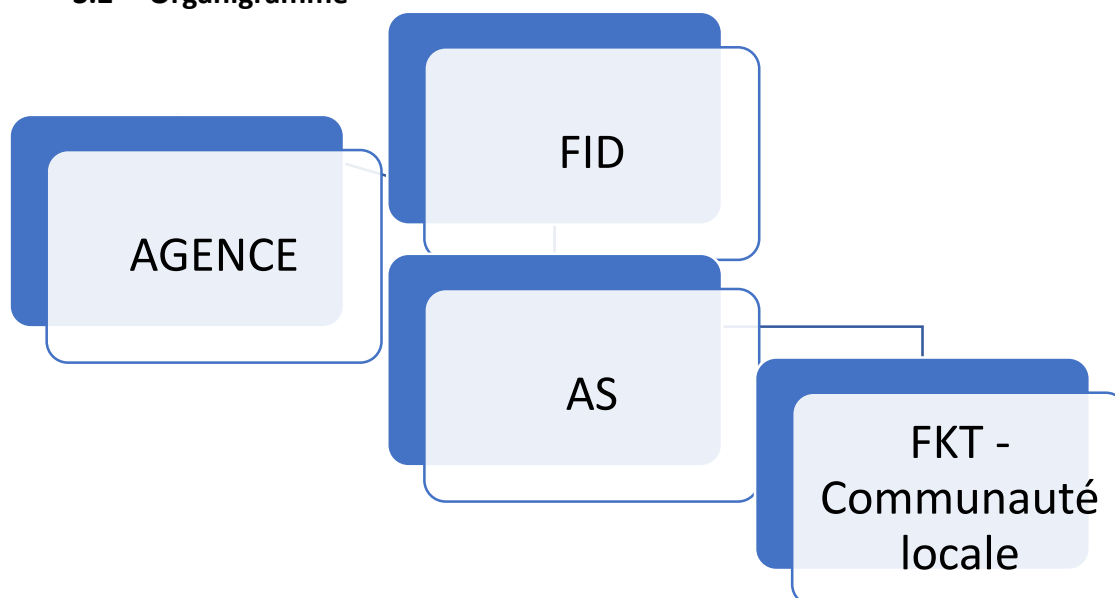


Figure 1: Organigramme planification

3.3 Localités de la prestation

LOT	REGION	DISTRICT
01	ALAOTRA – MANGORO	AMPARAFARAVOLA
02	ANALANJIROFO	FENOARIVO ATSIANANA
	2 Régions	02 Districts

Tableau 2: Localités de prestation planification

3.4 Activités de la prestation

3.4.1 Exploitation de la liste des Communes et terroirs priorités

La Commission Technique Interservices des Districts (CTSID), et le FID effectuent la priorisation des communes d'interventions. C'est sur la base de la liste des Communes prioritées que les Accompagnateurs Spécialisés (AS) avec le prestataire de planification sous la supervision du FID vont élaborer la délimitation et la priorisation des terroirs. L'Agence de Planification fournira les outils (cartes, fiches de collecte de données...) à utiliser et assurera la formation des AS avant les descentes sur terrain. L'Agence assistera les AS pendant les validations des priorisations des terroirs au niveau des STD.

Pour information, les zones à prioriser formées d'une mosaïque de villages/communautés doivent partager une problématique similaire du point de vue de la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, environnement, agriculture). Les différents terroirs impliqués sont délimités en fonction des espaces de cueillette, d'habitation, culturel, de production et limites des responsabilités collectives des fokontany concernés. Un terroir comprend généralement 1 à 3 fokontany.

Il revient à l'Agence de Planification de procéder à l'exploitation de ces listes pour dresser la monographie analytique et la cartographie des terroirs d'intervention (*fichier SHP à envoyer au FID*).

3.4.2 Conduite du diagnostic participatif

Conduire, en interaction étroite avec les communautés prioritées et les Accompagnateurs spécialisés le diagnostic participatif de chaque terroir¹, lequel identifiera les investissements faisables dans le cadre des FSP. Le processus adopté doit être pleinement participatif afin que les plans soient élaborés dans une optique de continuité et de cohérence et que les travaux à réaliser puissent contribuer aux axes de développement fixés par les communautés pour améliorer leur bien-être socio-économique en créant des actifs productifs au sein des ménages vulnérables.

3.4.3 Information de la communauté sur le processus de planification

L'Agence de planification conçoit et met en œuvre une stratégie de communication tenant compte des spécificités des terroirs d'intervention afin d'informer la communauté sur le processus de planification des activités FSP, les étapes clés, les objets et dates des Assemblées Générales, les activités éligibles, les contrats sociaux, ...

¹ Les fokontany composant le terroir sont regroupés dans un fokontany pour effectuer la réunion. Le nom du terroir portera le nom de ce fokontany.

3.4.4 Organisation d'assemblée générale

Autant que faire se peut les autorités locales doivent assister aux Assemblées Générales des communautés de chaque terroir.

3.4.5 Appui à la communauté dans la formulation d'objectifs

En étroite collaboration avec les AS, l'Agence de planification appuie la communauté bénéficiaire à formuler une vision et des objectifs d'aménagement spatial et de gestion de son terroir pour sortir de la pauvreté.

Sans interférer dans les réponses/décisions de la communauté, l'opération consiste à dresser un arbre de problèmes et de solutions. Suivi d'une priorisation des solutions à mettre en œuvre selon ce qui est réalisable en HIMO dans le cadre des FSP.

3.4.6 Identification de sous-bassins versants

Pour favoriser l'adoption et la vulgarisation des techniques diffusées au sein des chantiers FSP, les interventions sur 3 ans sont à concentrer autant que possible d'amont en aval d'un sous-bassin-versant.

La concentration des activités d'aménagements spatial, agricole et environnemental met en valeur le changement de paysage pour un développement durable.

Les bassins versants d'intervention identifiés doivent :

- Être localisés géographiquement (appellation, limites administratives, coordonnées GPS et cartographie)
- Faire l'objet d'un contrat foncier entre les propriétaires terriens et les ménages bénéficiaires des travaux FSP. Le document doit être visé par les autorités (Commune et Fokontany) et mentionner s'il s'agit d'une donation ou d'une autorisation d'utilisation pour une durée déterminée, au minimum 3 ans après la première récolte pour les CUMA et CUVI, et 5 ans minimum pour les cultures de rente.

3.4.7 Etude de faisabilité

La faisabilité des activités repose sur les conditions d'éligibilité décrit dans le manuel de procédures, doit être réalisable en HIMO, et profiter à la communauté mais aussi et surtout aux ménages bénéficiaires des FSP.

Un chantier correspond aux activités effectuées par 150² travailleurs pendant 32 jours. Les rendements à considérer correspondent à ceux des groupes de travail en majorité femme, pauvres, vulnérables et n'ayant pas de niveau de compétence spécifique.

L'Agence de planification doit inclure parmi les activités à identifier les **3ha /terroir/an** de reboisement et les **5ha/terroir/an** d'activités de conservation des eaux et des sols CES/SWC (lutte antiérosive, terracing, traitement de lavaka, demi-lune agricole, bassin de collecte d'eau...).

Pour l'aménagement hydro agricole, les activités de réhabilitation et de remise en état de fonctionnement d'un réseau, faisables en main-d'œuvre ordinaire en une intervention de 32j, et n'exige pas l'intervention d'ouvrier spécialisé, sont les plus recommandées. Pour cela, l'ingénieur de l'Agence doit fournir des dossiers qui justifient sa faisabilité technique. Pour chaque point du profil, l'indication des détails des interventions nécessaires pour le fonctionnement du réseau doit être

² Les 20% de ménages inaptes ne font pas partie des 150. Ils sont comptés en plus.

présentée. Une mission conjointe entre l'Agence et les techniciens de la DRAE et du FID permet de valider la faisabilité technique des activités proposées.

Avec le contexte actuel du changement climatique, l'Agence de planification doit repérer (identifier et localiser avec GPS) les points d'eau qui pourraient conditionner la réalisation des activités. Elle doit insérer aussi dans les activités l'amélioration et/ou la protection de ces points d'eau.

3.4.8 Rédaction de rapport de diagnostic participatif

A l'issue de l'opération, un rapport de diagnostic participatif ayant fait l'objet d'une validation communautaire par terroir est attendu de l'Agence de planification.

3.4.9 Etablissement de plans

3.4.9.1 Rédaction des plans

Le rapport de diagnostic participatif par terroir sert à la rédaction de plans d'aménagement et de gestion de terroir (PAGT) pour une durée de trois ans (3 ans), avec des activités HIMO réparties ensuite annuellement sous forme de plan d'opérations, dénommé Plan Annuel de Mise en Œuvre (PAMO), détaillant les chantiers FSP à y réaliser. Ces chantiers seront mis en œuvre par les bénéficiaires du programme FSP, sous la conduite d'Agences d'encadrement (AGEC) recrutées à cet effet.

Les activités de renforcement de capacités (des travailleurs, de l'AGEC, d'autres parties prenantes...), nécessaires pour la bonne mise en œuvre des activités avec les outils et intrants nécessaires, répondant à la demande des ménages doivent être définies par année d'intervention dans le PAGT et en cohérence avec les activités d'aménagement et les objectifs de chaque terroir.

3.4.9.2 Elaboration des fiches de filtration environnementale

L'Agence assurera l'élaboration des fiches de filtration et des fiches environnementales par terroir. Cette étape est à faire une seule fois et avant le début des interventions. Toutes les activités à réaliser au sein du terroir sont à considérer.

3.4.9.3 Validation des plans

Les PAGT et PAMO sont à présenter au FID pour observations avant une séance de validation au niveau de la CTISD.

3.4.10 Suivi des réalisations

3.4.10.1 Suivi et contrôle

L'Agence de planification effectue des missions de supervision technique afin de vérifier si les réalisations de l'Agence d'Encadrement sont conformes aux plans rédigés.

Des missions de Suivi et Evaluation Communautaire (SEC) dans des GT randomisés (01GT par terroir) sont à mettre en œuvre par intervention.

3.4.10.2 Réception des travaux

L'Agence de planification procède à la réception des travaux afin de constater la qualité des réalisations. Elle doit énumérer les réserves durant cette réception.

3.4.10.3 Mise à jour des plans

Après les missions de suivi et réception des travaux, l'Agence de planification procède à la mise à jour des plans avec la communauté bénéficiaire afin de recadrer les activités en vue de l'atteinte des indicateurs pour sortir de la pauvreté.

3.4.11 Gérer les fonds confiés à l'Agence

Les fonds confiés à l'Agence portent surtout sur les fonds relatifs aux CTISD L'Agence est tenue de fournir un état de paiement élargi sur ces fonds.

3.5 Autres obligations

- Ouvrir un compte bancaire spécifique au micro-projet : l'Agence de planification doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les microprojets du programme Filets Sociaux Productifs (FSP) du FID ;
- Editer le contrat entre le FID et Agence de planification en trois exemplaires originaux (dans le cas où c'est prescrit dans le contrat) ;
- Démarrer les travaux au plus tard 10 jours après réception de l'Ordre de Service ;
- Prendre des photos, localiser avec des coordonnées GPS chaque chantier et point d'eau, ...
- Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements confiés par le FID pour la mise en œuvre de l'activité ... ;
- Etablir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus ;
- Conserver les documents : l'Agence de planification doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat des fournitures et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;

4 Résultats attendus

La planification permet d'identifier, de façon participative, et harmonisée les zones d'intervention et les activités à réaliser. Les Activités FSP visent à appuyer les ménages bénéficiaires pour sortir du cercle de la pauvreté en :

- Créant des revenus supplémentaires durant les périodes difficiles de l'année,
- Bâtissant des actifs productifs pour augmenter la résilience des ménages les plus vulnérables
- Transformant le paysage pour un Développement Durable
- Promouvant le développement du capital humain

La planification FSP détermine avec la communauté bénéficiaire, et les experts de l'Agence, la maximisation des bénéfices obtenus par les ménages bénéficiaires pendant la mise en œuvre des activités et de donner une autonomisation de ces ménages après l'horizon du programme.

5 Livrables

5.1 Produits Attendus

Activités	Résultats attendus	Produits à livrer	Deadline	INTERVENANTS
Priorisation des communes (les résultats sont à présenter dans le	Communes priorisées	PV de réunion Fiche de présence Liste des communes priorisées		CTISD – FID - AS

Activités	Résultats attendus	Produits à livrer	Deadline	INTERVENANTS
rapport de priorisation des terroirs)				
Formation des AS/APL sur l'identification et priorisation des terroirs	AS - APL formés	PV et fiche de présence		FID – AS - APL
Identification et délimitation des terroirs	Terroirs identifiés et délimités	PV de réunion Fiche de présence Liste des terroirs priorisés et validés		AS - APL - Fkt
Priorisation des terroirs	Terroirs priorisés		7 jours calendaires après la réalisation de l'activité)	AS - APL - Fkt
Formation des AS et - APL sur le Diagnostic Participatif	AS et APL formés	PV et fiche de présence		FID - APL - AS
Diagnostiques participatifs	Communauté informée sur le processus de planification Assemblée Générale effectuée avec la participation des autorités locales Vision et objectifs formulés par la communauté	PV d'AG Fiche de présence Schéma arbre à problème et solutions réalisé avec la communauté Liste des solutions hiérarchisées Liste des objectifs formulés et priorisés		APL - AS
Identification des chantiers et des activités	Chantiers et activités identifiés Contrats sociaux élaborés	Localisation géographique des chantiers FSP Contrats sociaux émargés	(7 jours calendaires après la réalisation de l'activité)	APL - AS
Etudes de faisabilité	Etude de faisabilité des activités effectuées	Liste des activités faisable et réalisable en FSP		APL
Rédaction rapport de diagnostic	Rapport de diagnostic rédigé	Rapport de DP		APL
Rédaction des plans	PAGT et PAMO rédigés	PAGT et PAMO (		APL
Validation des plans (niveau Commune)	Plans validés au niveau Commune	Plans validés et signés par la Commune		APL
Suivi et contrôle (travaux et SEC)	Contrôle, suivi et SEC effectués	PV de supervision	(7 jours calendaires	APL

Activités	Résultats attendus	Produits à livrer	Deadline	INTERVENANTS
Réception des travaux	Travaux réceptionnés	PV de réception	après la réalisation de l'activité)	APL
Mise à jour des plans	Plans mis à jour	PAMO mis à jour		APL

Tableau 3: Produits attendus de la planification

5.2 Rapports

L' APL s'engage à livrer au FID, **en version physique et électronique** :

- Pour chaque prestation :
 - **un rapport de démarrage** : rappel sur la méthodologie, analyse des contraintes, chronogramme des activités, personnel affecté, calendrier d'intervention ;
 - **Un rapport de priorisation des terroirs** : description des résultats de priorisation des communes par les membres de la CTISD (à demander auprès du FID), description des résultats de priorisation des terroirs, (cartes topo et thématiques, spécificités physiques, économiques et culturelles, nombre des usagers des terrains et leur répartition dans chaque Terroir...), avec fichier Shapefile,
 - **un rapport de diagnostics participatifs**, ce rapport doit comporter :
 - la description et croquis des terroirs établi par la Communauté assistée par les AS,
 - les sous bassins versants d'intervention,
 - les Transects,
 - le calendrier et saisonnalité des activités locales,
 - les problèmes principaux identifiés et hiérarchisés (avec PV de validation communautaire),
 - les besoins et les solutions par identifiés et priorisés avec des thèmes de renforcement de capacité nécessaire (priorisation des solutions par problème avec PV de validation communautaire) cartographie de diagnostics (situation actuelle et projection des activités à réaliser) **avec fichiers SHP, et**
 - la vision et les objectifs formulés,
 - la cartographie des terroirs (cartes topo et thématiques, spécificités physiques économiques et culturelles, nombre des usagers des terrains et leur répartition dans chaque Terroir), **avec fichier Shapefile**
 - la spécification et justification de la faisabilité technique et organisationnelle des activités retenues sur la base de la main d'œuvre disponible dans chaque Terroir,
 - **un rapport d'étude de faisabilité**, ce rapport doit comporter les détails des études de faisabilité techniques, financières, socioéconomiques, environnementales des solutions et des activités priorisées durant le diagnostic participatif.
 - **un rapport sur la planification**. Ce rapport doit comporter :
 - le plan d'aménagement et de gestion de terroir (PAGT),

- les Plans Annuels de Mise en Œuvre (PAMO) de l'année de chaque groupe de travail, pour chaque terroir, (soit 2 PAMO par groupe de travail)
- la méthodologie d'approche relative au régime foncier, notamment sur la résolution de certains conflits,
- les contrats sociaux sur les terrains à utiliser et éventuellement les règlements sur la gestion de l'eau.

Chaque rapport inclura en particulier

- une narration du déroulement du processus (péripéties),
- l'approche et les outils utilisés,
- le PV de priorisation et de validation des activités,
- les problèmes et solutions adoptées,
- les photos des événements marquants,
- les produits requis cités auparavant tels que les PV, les listes de présence, ...
- l'évaluation des réalisations.

Le rapport doit être reçu par le FID au plus tard 10 jours après chaque AG de validation.

➤ Durant les travaux, l'APL doit fournir :

- **un rapport de suivi** de chaque intervention (suivi à partir du 21^e jour de travaux), en version numérique et papier, qui décrira la situation des activités (pour chaque groupe de travail : qualité technique, mesures environnementales et taux d'avancement des travaux), le déroulement du suivi-évaluation communautaire (SEC), et les recommandations pour améliorer les travaux, les services fournis aux bénéficiaires et les améliorations à apporter aux calendriers d'entretien des chantiers établi par l'AGEC
- **un rapport par intervention** qui comportera le déroulement de la **réception** des travaux, la situation d'avancement des activités **par rapport au plan annuel de mise en œuvre** pour chaque groupe de travail/Terroir, et les recommandations pour rattraper les retards et/ou améliorer les qualités des interventions, le déroulement des séances de Suivi et Evaluation Communautaire (SEC), les résultats ainsi que les plans d'actions de redressement correspondants et les fiches questionnaires.
- En fin d'année, **un rapport annuel** en version papier et numérique faisant le bilan des interventions réalisées au niveau de chaque groupe de travail, terroir. Ce rapport doit comporter : l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs du plan annuel de mise en œuvre (avancement, qualité technique, mesures environnementales), le plan de mise en œuvre mis à jour et les recommandations pour améliorer les qualités des interventions,
- A l'issue des deux années de mise en œuvre, **un rapport final** en version papier et numérique. Ce rapport doit mettre en relief l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs des PAGT et plans quinquennaux (qualité technique, mesures environnementales et actifs communautaires entretenus), le déroulement des séances d'évaluation communautaire, et leurs résultats ainsi que les plans d'action de redressement correspondants à proposer à la communauté et les fiches questionnaires.

5.3 Durée de la prestation

PHASE	Durée (j)	Cumul	Mode de calcul HJ	OBSERVATIONS
Priorisation des Communes	1	1	-	CTISD-FID-AS
Démarrage Prestation APL	5	6	-	APL
Identification des terroirs	1	7	1j/commune	APL-AS-Commune-FKT
Priorisation des terroirs	6	13	5j traitement de données et 1j atelier	CTISD- APL - AS
Diagnostic Participatif	25	38	-	APL -AS
Etude de faisabilité	20	58	-	APL -AS
Rédaction des plans	20	78	-	APL
Suivi des réalisations	6	84	1 jr par terroir	APL
Réception	1	85	1 jr par terroir	APL
Mise à jour des plans	5	90	Annuel	APL
TOTAL	-	90		

Tableau 4: Durée prestation pour la planification

6 Méthode de sélection et Evaluation du prestataire

La méthode de sélection utilisée est la **Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant SQC**.

Un système d'évaluation est à mettre en place dès le démarrage des activités. On octroie une note à chaque étape et à chaque mission de supervision et la somme de ces scores constitue l'évaluation annuelle de la prestation. Chacun des prestataires est classé

- Satisfaisant : si sa prestation gagne un score supérieur à 14/20 ;
- Moyen : si ce score se situe entre [10 – 14] ;
- Insuffisant : si ce score est inférieur à 10.

Cette classification conduit à une

- Continuation de la prestation [satisfaisant]
- Continuation de la prestation avec des mesures de redressement [moyen]
- Rupture du contrat (résiliation) [insuffisant].

6.1 Profil de l'agence

L'agence devrait être une **Association ou ONG** légalement constitué pendant au moins 3 ans:

- *Œuvrant dans le domaine d'encadrement des activités rurales, HIMO, et/ou d'aménagement pour le développement durable au moins pendant les 3 dernières années avec les références des marchés,*
- *Ayant de l'expérience dans le domaine de la planification rurale de mobilisation sociale des communautés au moins pendant les 3 dernières années, avec les références des marchés,*

6.2 Personnel de l'agence

L'Agence doit affecter à la mission une équipe composée au moins de :

Un (01) Chef de mission,

Il assure la bonne gestion du contrat et dirige les opérations sur le terrain. Il est également le responsable de l'analyse technique de faisabilité des activités, l'évaluation des besoins financiers, la conception du système de suivi – évaluation, le montage du Plan quinquennal et des Plans annuels de mise en œuvre. Il doit donc avoir une bonne capacité de gestionnaire avec des compétences en planification rurale.

Deux (02) Ingénieurs en Génie rural ou Génie civil,

Ils participent à l'identification des activités d'aménagement, la description des itinéraires techniques, l'évaluation technique des activités et la cartographie des différentes zones d'intervention. Pour certaines infrastructures (barrage, bêche, canaux, digues, ...) ils réalisent les études de base (Avant-Projet Sommaire, voire Avant-Projet Détaillé).

Deux (02) Ingénieurs Agronomes :

Ils seront en même temps les environnementalistes de l'équipe de terrain de l'APL. Ils effectuent ainsi la conception des mesures environnementales, l'identification des activités agricoles, de Lutte Anti-Erosive (LAE) et environnementales, ainsi que la description des itinéraires techniques des activités conformément aux directives telles que définies dans le CGES³ et le CPR⁴ destinés à la mise en œuvre des FSP. Ils développeront, le cas échéant, les outils additionnels sur la base des documents de référence suscités et apposeront les quitus environnementaux par activité selon les prescriptions du CGES et CPR.

Deux (02) Socio-organisateurs,

Ils assurent la conduite de toutes les activités liées à la mobilisation sociale. Ils organisent l'information de la communauté, l'Assemblée Générale avec les autorités locales, la gestion des conflits (notamment en matière foncière), la conception de la stratégie de communication. Ils animent également les séances de diagnostic participatif.

Un (01) SIGiste

Un SIGiste ayant des expériences sur des bases de données cartographiques, cartes thématiques, et des analyses spatiales, qui élabore les cartes thématiques nécessaires des terroirs et présente sur fond de carte la situation **actuelle et future** des terroirs. Il élaborera une base de données simple (sur MS Excel) tous les coordonnées prises sur le district d'intervention et des fichiers SHP.

6.3 Qualifications minimales

Poste	Qualifications minimales
-------	--------------------------

³CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (disponible au FID)

⁴CPR : Cadre de Politique de Réinstallation (disponible au FID)

Chef de mission	BAC + 5 en sciences sociales, ou agronomie, ou génie rural, avec au moins 5 ans d'expériences professionnelles réussies dans le domaine de l'aménagement spatial, et mobilisation communautaire
Ingénieurs	<i>BAC+5, en Agronomie, en Génie rural, Génie Civil, ou Environnementaliste</i> avec au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement rural, et mobilisation communautaire.
Socio Organisateur	BAC + 4 en Sciences Sociales, ou en communication avec au moins trois expériences réussies en socio organisation ou en mobilisation sociale ou communautaire ;
SIGiste	Un SIGiste ayant au moins cinq réalisations réussies sur l'élaboration des cartes thématiques, des analyses spatiales et de l'élaboration de base de données cartographique.

Tableau 5: Qualification des agents de planification

L'Agence de planification doit fournir ses matériels nécessaires pendant la mise en œuvre de sa prestation (laptop, GPS, appareils photos, moyens de déplacement...).

L'Agence de planification peut faire une manifestation d'intérêt pour un ou plusieurs lots mais ne peut être attributaire de plusieurs lots, il devra donc choisir un lot s'il est classé premier dans plusieurs lots pour lesquels il a soumissionné.